mer-ry and bright and may all your Christ-ma es to

# Lemberg Infos



Aire de jeux- rue de Mouterhouse

## LE MOT DU MAIRE

Chers habitantes et habitants de Lemberg,

L'année 2019 touche à sa fin sur un bilan national mitigé. Depuis 30 ans le débat sur les retraites est toujours présent et leur réforme est toujours sujette à contestation. Et pourtant il faudra bien un jour trouver un consensus. Au niveau communal, divers travaux ont été réalisés cette année et une belle aire de jeux a été installée rue de Mouterhouse. Ce projet a mis un peu de temps à se faire mais a pu bénéficier de subventions importantes. Depuis, cette aire de jeux fait la joie des enfants de Lemberg et aussi de ceux de villages voisins. Espérons que les dégradations constatées dès le début ne seront plus qu'un mauvais souvenir.

L'accès à l'Eglise et la sécurisation aux abords de la maternelle ont été réalisés. Les écoles n'ont pas été oubliées et de nombreux investissements ont été faits (voir page 36). Dans le cadre de la poursuite de la sécurisation de la traversée du village demandée par les riverains et de nombreux habitants, les études prévisionnelles, lancées courant 2017, ont été finalisées par le bureau d'études MATEC et l'acquisition d'une parcelle privée permettra



la réalisation d'un giratoire au niveau de l'Intermarché et une meilleure signalisation près du collège. Ce projet a été adopté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 19 janvier 2019. Le plan de financement et le montant des subventions figurent dans les délibérations page 14. Pour rappel MATEC (Moselle Agence Technique) a été mise en place par le Département de la Moselle pour être un véritable assistant technique des communes et intercommunalités.

Les 4 autres projets retenus sont : plateau surélevé entrée de Lemberg en venant de Bitche, plateau surélevé entrée de Lemberg au carrefour avec la route de Saint Louis, feux récompense au croisement Grand'rue, rue du Lotissement, rue Hohfurst ainsi que le croisement Grand'rue, rue du Moulin (demande supplémentaire de plusieurs élus de l'opposition). Les appels d'offres vont pouvoir être passés pour permettre de commencer les travaux mi 2020. Attendre avril prochain pour lancer ces appels d'offres repousserait encore ces travaux d'au moins une année : est-ce raisonnable de jouer encore plus longtemps avec la sécurité ?

Dans la continuité, une étude sera lancée afin d'installer un éclairage public et des trottoirs rue de la Gare (en venant de la Mairie) et faire passer progressivement l'éclairage public du reste du village aux ampoules à LED. La Commune continuera la mise en conformité de l'accessibilité aux personnes handicapées dans les établissements publics. Le revêtement de la cour de la maternelle sera refait en intégrant ces aménagements et permettra de matérialiser les jeux demandés. Tous ces travaux nécessitent un investissement important, mais nécessaire, et notre budget nous permet de faire un emprunt en ce sens, sans impacter la fiscalité locale. Le PLUi est en phase finale et tous les points demandés par différentes personnes publiques ont été étudiés et revus avec le plus grand soin.

Je tiens aussi, à travers ces lignes, à remercier tous les élus et leur entourage, le personnel communal dans son ensemble pour son travail quotidien, ainsi que les associations locales et tous les bénévoles qui s'investissent pour animer la commune tout au long de l'année.

En mon nom et en celui du Conseil Municipal je vous souhaite de belles fêtes de Noël et de fin d'année.

Que 2020 vous remplisse de joies, de renouveau et avant tout vous garde en bonne santé.

Le Maire Patrick Klein

Directeur de la publication : Patrick Klein, Maire de Lemberg

Responsable de la rédaction : Christian Amerein

Ont collaboré à ce numéro : Christian Amerein, Caroline Oswald, Marie Claude Baffaut, René Moser, Anne-Marie Steyer, Cécile Schuster, Mylène Martino, Pascale Amerein, Marie-Madeleine Munich, Sarah Marcelin, Jean-Paul Heitzmann, Mickaël Trousset, Clarisse Ferstler

Crédits photos : Marie Claude Baffaut, Mickaël Trousset, Clarisse Ferstler, Marie-Antoinette Hermal, Henri Steyer, Caroline Oswald, Mairie de Lemberg.

Diffusion gratuite - Parution semestrielle - Impression à 750 exemplaires par l'Imprimerie Sarregueminoise (SARREGUEMINES)



#### RÉDUCTION DE LA TAXE D'HABITATION

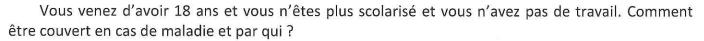
Celle-ci sera bel et bien supprimée pour tous en 2023. 80 % des français bénéficient d'un allégement de deux tiers de leur taxe d'habitation en 2019, après un premier allégement d'un tiers en 2018, de 65 % pour 2019 avant de ne plus rien payer en 2020 (soit 24,4 millions de foyers). Les 6,8 millions de foyers restant devront attendre 2023 pour que leur taxe soit supprimée. Le coût final de cette suppression représentera pour l'Etat une charge de 17,6 Milliards d'euros.



La limite à ne pas excéder est fixée à 30 432 € de revenu annuels pour un célibataire, soit 27 432 € de revenu fiscal de référence (RFR). Cependant, en cas de revenu fiscal de référence légèrement supérieur à ce plafond, il est possible de bénéficier d'un dégrèvement progressif. Voir tableau :

Nombre de parts de quotient familial	RFR à le pas dépasser pour avoir un dégrèvement en euros	Fourchette du RFR dans laquelle s'inscrire pour bénéficier d'un dégrèvement progressif
1	27 432 €	Entre 27 432 et 28 448 €
1,5	35 560 €	Entre 35 560 et 37 084 €
2	43 668 €	Entre 43 688 € et 45 720 €
2,5	49 784 €	Entre 49 784 et 51 816 €
3	55 880 €	Entre 55 880 € et 57 912 €
3,5	61 976 €	Entre 61 976 et 64 008 €
4	68 072 €	Entre 68 072 et 70 104 €

#### JEUNE ADULTE ET SÉCURITÉ SOCIALE



Vous pouvez bénéficier de la PUMa (Protection Universelle Maladie) et donc avoir votre assurance maladie personnelle. Pour cela il vous faudra remplir le formulaire S 1110 que vous pouvez télécharger sur le site Ameli. Il s'agit d'une demande de prise en charge des frais de santé à titre personnel. Ce document devra être accompagné d'un relevé d'identité bancaire ou postal.



Lien formulaire: https://www.ameli.fr/fileadmin/user\_upload/formulaires/S1110.pdf



#### RÉFORME DE L'ASSURANCE CHÔMAGE

Les nouvelles règles d'indemnisation qui s'appliquent en fin de contrat de travail intervenues après le 1<sup>er</sup> novembre 2019 sont applicables pour une durée de 3 ans.

Si la durée d'affiliation restera calculée en jours ou en heures travaillées, les durées minimales requises seront rehaussées tandis que la période de recherche sera réduite. La durée d'affiliation sera au moins égale à 130 jours travaillés (contre 88 avant) ou 910 heures de travail (610 heures avant) et ceci :

- au cours des 24 mois (28 mois avant) qui précèdent la fin du contrat de travail pour les salariés âgés de moins de 53 ans à la date de fin de contrat de travail
- au cours des 36 mois (sans changement) qui précèdent la fin du contrat pour les salariés âgés de plus de 53 ans à la date de fin du contrat.



Parallèlement, pour les démissionnaires, la durée d'affiliation devra être équivalente à au moins 1 300 jours travaillés au cours des 60 mois qui précèdent la fin du contrat de travail.

#### Rechargement des droits :

La durée de travail nécessaire pour ouvrir le rechargement des droits est alignée sur celle d'ouverture des droits, soit 910 heures ou 130 jours travaillés au titre d'une ou plusieurs activités exercées antérieurement à la date de fin des droits, contre 150 heures avant.

#### Modification de la durée d'indemnisation :

La durée d'indemnisation ne sera plus égale au nombre de jours travaillés multiplié par un coefficient de 1,4 mais correspondra au nombre de jours calendaires déterminé à compter du premier jour de la période d'emploi incluse dans la période de référence d'affiliation.

#### Dégressivité de l'allocation pour les plus hauts revenus :

Le nouveau règlement crée un coefficient de dégressivité égal à 0,7 applicable aux salariés âgés de moins de 57 ans à la date de leur fin de contrat de travail et à partir du 183<sup>ème</sup> jour d'indemnisation.

Cette mesure touchera les salariés ayant perçu un revenu supérieur à 4 500 € brut/mois. La revalorisation des allocations d'assurance chômage se fera chaque 1<sup>er</sup> juillet.



Rencontre avec nos homologues de Lemberg Palatinat





Commémoration du 11 Novembre avec la participation des élèves de la classe des CM 1 - CM 2 de Mme Laëtitia Muller.

## FRAGILITÉ FINANCIÈRE

Entre le chômage, le coût de la vie, les charges, certaines personnes connaissent des fins de mois difficiles et arrivent à trouver leur compte à découvert ou à se voir refuser un paiement par chèque. Ils peuvent alors avoir une double punition en ayant à payer des frais bancaires divers et variés : agios, frais de commission d'intervention, lettre d'information, etc. et la facture annuelle peut être salée. Tous ces frais bancaires représentent une manne pour les banques : près de 7 Milliards d'euros par an.



Depuis 2014 une offre bancaire spécifique est mise en place pour les personnes en situation de fragilité bancaire afin de limiter les frais en cas d'incident de paiement.

Une personne est ainsi considérée en situation financière fragile :

- si elle est inscrite au fichier central des chèques de la Banque de France pendant plus de 3 mois consécutifs à cause d'un chèque impayé ou d'un retrait de carte bancaire par sa banque.
- si elle a été déclarée recevable à la procédure de surendettement.

Mais la loi est ambiguë car dans les autres cas la situation de fragilité financière du client reste à l'appréciation de son établissement financier. Les éléments qui entrent en jeu : existence d'irrégularités de fonctionnement du compte et d'incidents de paiement ainsi que leur caractère répétitif constaté pendant 3 mois consécutifs ainsi que le montant des ressources portées au crédit du compte.

En cas de frais bancaires élevés et fréquents, il est important de consulter votre banque afin de pouvoir bénéficier de cette loi et mettre en place un plafonnement des frais d'incidents bancaires (mis en place en février 2019). Ce plafonnement est fixé au maximum à 25 €/mois.

Si l'offre spécifique a été signée avant le 30 juin 2019 le plafonnement des frais d'incidents bancaires de toute nature est limité à 20 €/mois et max 200 €/an.

En cas de signature de ce contrat la banque doit s'engager à garantir un certain nombre de services :

- la tenue, la fermeture, et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt
- une carte de paiement à autorisation systématique
- le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence détentrice du compte
- 4 virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité
- 2 chèques de banque par mois
- un moyen de consultation à distance ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion
- un système d'alerte sur le niveau du solde du compte
- la fourniture de relevés d'identité bancaire
- le plafonnement des commissions d'intervention à 4 € par opération et max 20 € par mois.

A chacun de voir et d'apprécier sa propre situation mais il ne faut jamais hésiter à rencontrer son conseiller financier et faire régulièrement le point sur vos contrats et conditions.

Christian Amerein Sources : « légifrance.gouv.fr » JORF 0150 du 01/07/2014

## VIGNETTE CRIT AIR

Dans le cadre de la lutte contre la pollution engendrée par les véhicules à moteur, notamment lors de pics de pollution de plus en plus fréquents, de nombreuses villes ont décidé de limiter l'accès du centre-ville aux véhicules qui ne respectent pas la norme Crit Air votée par la ville.

Les villes de Paris, Bordeaux, Strasbourg, Toulouse, Rennes, Annecy sont passées à la réglementation et bientôt Rouen, Reims, Toulon et Montpellier suivront.

Cette vignette a été créée pour permettre aux véhicules les moins polluants de circuler librement dans les zones de circulation restreinte quand il en existe, ou lors des restrictions de circulation au moment des pics de pollution.

Tous les véhicules à moteur (voitures, 2 roues, 3 roues, poids lourds, bus) à l'exception des :

- véhicules d'urgence
- véhicules de collection
- engins agricoles
- engins de chantier.

La vignette doit être visible par les forces de l'ordre (collée sur la partie inférieure droite du parebrise ou sur la fourche des 2 roues).

Chaque catégorie de vignette se base sur les normes européennes d'émission ou « normes Euro » qui déterminent les limites maximums de rejets polluants pour les véhicules commercialisés au sein de l'Europe. Sont également pris en compte le type de motorisation (essence, diesel, hybride, électrique, gaz, hydrogène) et la date de la première immatriculation du véhicule.

Cela va de la pastille verte classe 1 (véhicules électriques, à gaz, à hydrogène) à la vignette grise classe 5. Actuellement sur Strasbourg, seules les vignettes 1 et 2 sont autorisées à circuler en cas de pic de pollution.

En cas d'infraction vous risquez une amende de 68 € ainsi que la confiscation du véhicule et sa mise en fourrière. Si vous circulez souvent dans des grandes villes il est prudent de se munir de cette vignette.



Dans un premier temps vous pouvez faire une simulation pour savoir à quel type de vignette correspond votre véhicule et éventuellement la commander.

Il faut aller sur le site officiel : www.certificat-air-gouv.fr

En cas de commande la vignette sera facturée (quel que soit le type de véhicule) 3,62 € et sera envoyée à l'adresse figurant sur votre carte grise.

A éviter : certains sites vous proposent de vous établir cette vignette mais il vous en coûtera 20 € minimum.

## AIDE MÉNAGÈRE À DOMICILE

Le Conseil Départemental peut effectivement verser une aide sociale aux personnes qui ne bénéficient pas de l'ADA (Aide Ménagère à Domicile).

Cette aide est attribuée sous conditions de ressources. L'intervenant ménager à domicile apporte une aide matérielle aux personnes âgées dépourvues partiellement de leur autonomie : par exemple : difficultés pour accomplir les actes courants de la vie comme le ménage, les courses ou la confection de repas, par contre les soins médicaux sont exclus.



Trois conditions cumulatives doivent être réunies :

- être âgé d'au moins 65 ans (ou 60 ans en cas d'inaptitude)
- être dépendant d'une tierce personne pour effectuer les gestes élémentaires du quotidien
- ne pas percevoir d'allocation d'autonomie (APA).

#### Aide financière :

Cette aide est prise en charge par le département. Les ressources (hors aide au logement) ne doivent pas dépasser pour 2019 : 868,20 € pour une personne seule et 1 347,88 € pour un couple. La demande doit être faite auprès du Département de la Moselle (formulaire disponible sur le site : www.moselle.fr : formulaire demande apa domicile ou à la mairie). Cette aide est récupérable sur la succession dès lors que celle-ci dépasse les 46 000 €.

#### Recrutement de l'aidant :

Les collectivités locales, les associations ou entreprises mandatées peuvent vous proposer la personne mais vous pouvez aussi embaucher la personne de votre choix en tant que particulier employeur. Le temps de présence de l'aide est déterminé par le Département mais ne peut dépasser 30 heures par mois (48 heures s'il s'agit d'un couple où chacun a droit à l'aide sociale).

#### Autres aides possibles :

Les caisses de retraite proposent des aides financières et matérielles : intervention d'une aide à domicile, mais aussi aides techniques comme des barres d'appui, des marches antidérapantes, ... (formulaire disponible sur le site : www.carsat-alsacemoselle.fr : Aide Sociale, demande d'aide pour bien vieillir chez soi).

Un crédit d'impôt est accordé aux retraités ayant recours à une aide à domicile. Il est égal à 50 % des dépenses annuelles concernées, déduction faite des aides sociales perçues par ailleurs (APA par exemple).

Les caisses de retraite complémentaire et les mutualités santé peuvent intervenir ponctuellement.

## AIDES SOCIALES RÉCUPÉRABLES

Certaines aides sociales peuvent être accordées en cas de dépendance ou de handicap notamment. Dans quelle mesure ces aides sont-elles récupérables sur les contrats d'assurance-vie après le décès de l'assuré ?

Une partie des prestations sociales sont récupérables, sous conditions, du vivant du bénéficiaire ou sur sa succession, par l'Etat ou les collectivités territoriales. Sont notamment concernées : l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA), l'Allocation Supplémentaire d'Invalidité (ASI), l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées (ASH).

En principe les capitaux « décès » issus d'un contrat d'assurance-vie ne font pas partie de la succession de l'assuré (art 132-12 du Code des assurances). Les sommes perçues par le bénéficiaire désigné ne sont donc pas prises en considération lors de l'évaluation de l'actif successoral.

Il existe toutefois des exceptions :

- si aucun bénéficiaire n'est désigné,
- lorsque les primes versées par le défunt étaient manifestement exagérées par rapport à son train de vie et à son patrimoine (art L 132-13). Cette qualification est laissée à la libre appréciation des juges,
- Si le contrat d'assurance-vie a été souscrit en urgence et dans le seul but que son bénéficiaire échappe à l'impôt. Le fisc se réserve le droit de le requalifier en « donation indirecte ». Cette mesure a pour effet de réintégrer le capital du contrat dans la succession et donc de le soumettre à l'impôt.

Un article de loi du 28.12.2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement a introduit quelques modifications. Il rend possible la récupération des aides versées, auprès d'un bénéficiaire d'un contrat assurance-vie souscrit par la personne ayant bénéficié de l'aide sociale. Cette action n'intervient qu'à titre subsidiaire, c'est-à-dire que l'Etat ou la collectivité territoriale devra d'abord tenter de récupérer les aides sur les actifs de la succession avant de solliciter le ou les bénéficiaires des capitaux « décès ». L'article L 132.8 précise que cette récupération se réalise à concurrence de la fraction des sommes versées sur le contrat d'assurance-vie après les 70 ans du souscripteur. Si la récupération concerne plusieurs bénéficiaires, elle s'effectuera au prorata des sommes versées à chacun d'eux.



Mais il existe aussi plusieurs aides sociales qui ne sont pas récupérables, ces aides apportant une « compensation » face à une situation défavorable dont souffre l'aidé.

#### A savoir:

- l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)
- l'Aide Sociale des Caisses de Retraite (allocation d'aide-ménagère, ...)
- l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH)
- la prestation de compensation du handicap,
- l'allocation compensatrice pour tierce personne,
- le Revenu de Solidarité Active (RSA)
- la Protection Universelle Maladie (PUMA), ex CMU,
- les Aides au logement (APL, ALS, ALF).

## LA FIN DES DÉPOSITOIRES

En cas de décès, le corps peut être placé dans divers endroits selon le cas :

Avant la mise en bière le dépôt n'est possible que dans 4 lieux :

- le domicile du défunt,
- la résidence d'un membre de la famille,
- une chambre funéraire,
- la chambre mortuaire quand l'établissement de santé en possède un.

Après la mise en bière, le corps peut être placé :

- dans un édifice culturel,
- dans une chambre funéraire,
- dans un crématorium,
- dans la résidence du défunt ou d'un membre de sa famille,
- dans un caveau provisoire (selon certaines conditions).

Le principe du dépositoire est de réaliser le placement du défunt dans l'attente d'une inhumation définitive ou d'une crémation.

La majorité des communes dispose depuis des années d'un bâtiment ou local dans lequel était entreposé le cercueil un ou plusieurs jours avant l'inhumation ou la crémation. Ce local est situé le plus souvent près de l'église à proximité du cimetière ou dans le cimetière. En 2011, l'Assemblée Nationale a décidé de supprimer le recours au dépositoire parmi les destinations provisoires d'un cercueil, ceci afin d'éviter les atteintes aux normes de sécurité sanitaire. Les communes peuvent, par contre, sous le couvert du juge, utiliser des caveaux construits au-dessus du sol en les assimilant à des « caveaux provisoires ». La seule condition imposée par le législateur pour une utilisation légale de ces emplacements tient à ce que ces derniers se situent dans l'enceinte du cimetière. Le caveau doit aussi respecter certaines règles de décence et de salubrité et être protégé contre les agressions extérieures : conditions climatiques rigoureuses, dégradations volontaires de sépultures, fermeture des lieux.

Aberrant : si le dépositoire est adossé au mur d'enceinte du cimetière il peut être utilisé s'il se trouve dans le cimetière et sera interdit s'il est adossé à l'extérieur du mur d'enceinte.

Depuis la modification de la loi en 2011 aucune commune n'avait appliqué cette loi, mais récemment (6 février 2019) la Cour des Comptes a rappelé les préfets à l'ordre en leur demandant de faire aux maires un rappel de la loi.

Beaucoup de nos communes disposent d'un tel bâtiment qui répond aux critères de sécurité et de salubrité, mais peu de ces locaux se situent dans l'enceinte du cimetière. Si pour quelques communes, dont le dépositoire est très proche du cimetière, une modification de clôture sera facile et économique à mettre en place, il n'en sera pas de même pour la majorité des autres communes. On peut se poser une question « entre un dépositoire situé à l'extérieur ou à l'intérieur du cimetière, où est la différence en termes de sécurité sanitaire ? » Il y a déjà un certain nombre d'années beaucoup de communes (dont Lemberg) ont rénové ou construit des dépositoires en respectant des règles d'hygiène et de sécurité strictes imposées à l'époque.

D'un autre côté il est possible pour la famille de garder le corps à domicile (avant ou après la mise en bière) ainsi que de placer le cercueil à l'église si le Maire et le prêtre donnent leur accord.

## LA FIN DES DÉPOSITOIRES (SUITE)

Décence, hygiène, sécurité sont-elles dans ce cas respectées ? Voir réponse ministérielle du 27.08.2015 suite à la question écrite d'un sénateur.

En cas de décès dans la commune, il était possible pour la famille de mettre le cercueil dans le dépositoire communal ce qui lui permettait, ainsi qu'aux habitants du village, de se recueillir sans être obligés de se déplacer jusqu'à un funérarium. Pour la famille cela entraînera aussi un surcoût de dépenses funéraires.

Pourquoi cette loi insensée ? Pourquoi ressortir cela maintenant ? A qui profite ce rappel à la loi ? A Lemberg, une dizaine de mètres sépare le dépositoire, de l'Eglise. D'un côté c'est interdit, de l'autre, c'est permis ????

Les communes peuvent demander à l'Etat une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour mettre le dépositoire situé dans l'enceinte du cimetière aux normes. Pourquoi ne pas demander cette mise en conformité, avec un cahier des charges à respecter, des bâtiments déjà existants quel que soit leur emplacement ? Et donner la subvention adéquate.

Il y a quelques années, la commune de Lemberg a investi plusieurs dizaines de milliers d'euros pour rénover et mettre aux normes le dépositoire communal, très pratique et fonctionnel, juste à côté de l'Eglise, avec des toilettes, etc. ...

Qu'allons-nous faire de ces locaux ?

En date du 07.10.2019 le même sénateur a déposé une proposition de loi visant à permettre l'utilisation des dépositoires funéraires déjà existants, notamment dans les communes de moins de 3500 habitants. Il ne reste plus qu'à attendre la réponse.

Christian Amerein

#### Opération brioches

Samedi 12 octobre une poignée de conseillers municipaux, leurs conjoints, quelques bénévoles de la Commune et des membres des associations locales ont parcouru les rues du village pour la traditionnelle vente des Brioches de l'Amitié..

Près de 300 brioches ont été vendues et la somme de 900 € a été versée à l'Association Familiale d'Aide Aux Enfants Inadaptés (AFAEI) pour servir à l'enfance inadaptée de Sarreguemines.

La Commune remercie chaleureusement les habitants pour leur accueil et leur générosité.



# LE PATRON DES ECOLIERS EN VISITE

Depuis 3 ans, suite à la demande de respect de la laïcité dans les établissements publics, Saint Nicolas ne passe plus dans les écoles de Lemberg. Ce moment de fête tant attendu par les enfants, aussi bien par ceux de la maternelle que par ceux du primaire ne pouvait être, du jour au lendemain, supprimé.

En partenariat avec la Municipalité qui met à disposition la salle communale et offre les friandises préparées par l'Association «Semeurs d'Etoiles », plusieurs associations se mobilisent pour organiser cette fête. Cette année encore, le Club Vosgien, l'association des Seniors « Fleur de Cristal », l'association Entraide, la Boule Lembergeoise, HA-MAdryades, l'Amicale du personnel municipal, l'Harmonie Saint Maurice, le Conseil de Fabrique et plusieurs bénévoles ont participé à l'organisation de cette manifestation.

Pour la première fois Saint Nicolas, accompagné de deux ânes, est venu à la rencontre des enfants impatients mais, pour certains, angoissés et inquiets.



Les enfants de moyenne et grande section de la maternelle ont interprété (sous la direction de leur maîtresse, Mme Carole Heissat) deux chansons en son honneur. Ensuite chaque enfant s'est vu remettre un sachet de friandises par Saint Nicolas. Il les a trouvé très sages (l'avis des parents n'a pas été consulté) et des photos des bambins avec le Patron des Ecoliers et sur les ânes ont permis aux parents et aux enfants de garder un bon souvenir de cette soirée. Petits et grands ont pu se restaurer et se désaltérer avec lard grillé, gâteaux, casse-croûtes, café, vin chaud et autres boissons.



Un grand merci à tous les bénévoles et aux talentueux musiciens qui ont animé toute cette soirée. Tous espèrent revoir Saint Nicolas l'année prochaine.

Christian Amerein

**PS**: Mme Heissat, enseignante en maternelle à Lemberg, a fait une demande de subvention pour l'achat de matériel numérique pour sa classe. Les différentes associations participantes ont proposé de verser la subvention de 456 € demandée. Cette somme a été prise sur une partie des bénéfices de la soirée Saint Nicolas de ces 3 dernières années.

## CLUB DES SENIORS « FLEUR DE CRISTAL »

Le Club des Seniors de Lemberg, toujours animé par une équipe dynamique ne se laisse pas abattre ni par la chaleur d'un été particulièrement sec, ni par toutes les petites douleurs dues aux années qui passent, encore moins par les remous politiques du monde (la sagesse et l'expérience de longues années de vie, les mettant à l'abri et au-dessus de ces perturbations épisodiques et éternelles); « Fleur de Cristal » continue à vivre, sourire et entreprendre.

Mercredi 8 juillet, un barbecue réunissait toute la petite communauté. A cette occasion notre Présidente, Adrienne Wagner, a remercié chaleureusement les bénévoles qui se sont joints à nous et ont donné de leur temps et de leur savoir-faire pour que cette journée soit une réussite.

Le 2 octobre nous fêtions les anniversaires de Geneviève Hamann (65 ans), de Marthe Heitzmann (55 ans) et celui de Christine Schermann (55 ans). Nous avons dégusté un couscous préparé au restaurant « l'Aigle » à Wimmenau, au retour dans notre salle au Geisehoft, café, gâteaux, petites attentions et quelques paroles d'amitié et de reconnaissance de la part d'Adrienne.



Le 25 octobre, accompagnés de nos amis de Goetzenbruck, nous nous sommes rendus en Alsace pour la visite des champs de houblon : journée également fort agréable.

Nous sommes à la Toussaint, la chaleur nous a quitté, elle a fait place à l'eau dont nous avions bien besoin et la température qui s'est rafraîchie annonce l'hiver. Une saison rude mais qui ne nous inquiète pas particulièrement. Nous nous réunirons comme toujours tous les mercredis, dans une salle agréable, débordante de convivialité et de chaleur humaine.

Autour des tables se retrouveront les tricoteuses, les brodeuses, les bavardes, les joueurs de belotte et nous apprécierons le café d'Antoinette et les pâtisseries des adhérents.

En cette période où la nature, dans une profusion de couleurs, nous rappelle la disparition de la vie, nous ne pouvons que nous interroger sur nos chers disparus, nous rappeler le visage radieux de leur jeunesse, nous pencher sur les souvenirs qu'ils nous ont laissés, nous agenouiller pleins d'humilité et d'amour sur leurs tombes, les remerciant pour être encore là grâce à eux, jouissant encore de ce bien précieux qu'est la vie et qu'ils nous ont transmise.

Merci à nos défunts, veillez sur nous.

Anne-Marie Steyer Photo : Antoinette Hermal



# SAVOIR DIRE MERCI!

Le 12 octobre dernier, le Conseil de Fabrique a voulu honorer les amis de l'Eglise, les Bénévoles, en les invitant à un apéritif dînatoire. Ce soir-là, il y eut cependant un grand absent : notre ami René Barthelmé venait de nous quitter. Il a beaucoup œuvré pour notre église : il était de tous les travaux. Musicien, choriste, bricoleur, René avait surtout le cœur sur la main, toujours prêt à rendre service. Une minute de silence a été respectée en son honneur.



Les Bénévoles travaillent souvent dans l'ombre, dans la discrétion, si ce n'est dans l'anonymat. Ils donnent de leur temps pour que vive la Paroisse. Ils sont un maillon nécessaire en intervenant tout au long de l'année : fleurissement, nettoyage, réparation, installation de la crèche ... "L'invitation de ce soir est notre humble moyen à nous, Conseil de Fabrique, de vous dire MERCI" souligna le Président Jean Lehnert.

Ce fut aussi l'occasion de rendre hommage à Robert Wagner, ancien Président du Conseil. Arrivé en 2011, Robert a constaté que notre église nécessitait plus qu'un dépoussiérage : un rajeunissement, un renouvellement. La Commune venait d'achever les travaux extérieurs : drainage, aménagement des abords, réfection de la toiture y compris le clocher, isolation des combles. Restait la rénovation intérieure! Robert s'y attela avec courage et détermination : chauffage, peinture, transformation du choeur, rénovation et installation des statues, réfection de la sacristie. Très efficace, il mena à terme ces travaux de grande ampleur. Pour des raisons de santé il a dû mettre fin à son mandat le 1er septembre 2018. "Cher Robert, sois remercié pour ce que tu as accompli : tu as redonné un bel éclat à notre église !" souligna encore le Président.

Pour lui marquer sa reconnaissance, le Conseil de Fabrique lui remit un cadeau et offrit des fleurs à son épouse Adrienne.



Jean Lehnert

## LES POMPIERS ONT BESOIN DE VOUS !!!

En France, quelques 195 000 Hommes et Femmes vivent un engagement quotidien au service des autres en parallèle de leur métier ou de leurs études. Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France. Ils sont les acteurs incontournables de la sécurité civile notamment en milieu rural.

Le Centre de Goetzenbruck-Lemberg compte à ce jour 20 pompiers et effectue près de 140 interventions annuelles. Aujourd'hui, le cœur du métier de pompier a évolué puisque 80% de nos opérations concernent le secours à la personne. Il faut savoir que lors d'un arrêt cardiaque, une minute de gagnée représente 10% de chances de survie supplémentaire. Notre population a donc le privilège de bénéficier d'un centre de proximité qui est vital et qui peut sauver des vies.

Par conséquent, nous recherchons de nouvelles recrues afin de pouvoir étoffer notre disponibilité et continuer à répondre efficacement à nos demandes de secours.

#### Alors pourquoi pas vous ???

Si vous avez entre 16 et 55 ans avec un minimum de condition physique (rien d'insurmontable), nous vous invitons à venir pousser les portes de notre caserne pour découvrir ce beau métier et faire naître une vocation qui est en vous. Venez enfiler l'uniforme et vous engager à nos côtés au service de notre population.



Le chef de centre est à votre disposition pour vous informer chaque samedi à partir de 17h à la caserne. Il aura plaisir à vous rencontrer et à répondre à toutes vos questions.

Mickaël Trousset

# LA MÉDAILLE MILITAIRE D'UN CONTINENT À L'AUTRE

Il n'y a pas de hasard, il n'y a que des rendez-vous ».

Pendant qu'au Canada une section de médaillés militaires et sympathisants prenait corps sous le numéro 1846, dans le petit village pas-de-calaisien de Bouin-Plumoison, deux passionnés d'histoire et de généalogie « traquaient » les décorés de la Médaille Militaire originaires du Commonwealth. Épluchant laborieusement la London Gazette (l'équivalent de notre Journal Officiel), Anne et Fabrice Dubuc, membre de la 162<sup>ème</sup> section d'Arras, recensent ainsi plus de 1 400 soldats, dont 52 Canadiens. De cette coïncidence naîtront de nombreux rendez-vous honorés au mois de mai dernier par la SNEMM. Relayés au Canada par les membres de la toute nouvelle section, ce travail fabuleux s'est enrichi de six autres découvertes. Ces investigations ayant évidemment quelque chose d'insatiable, elles ne se sont pas arrêtées là. Les décorations-mêmes de certains de ces héros ont été retrouvées dans les musées militaires à travers le Canada ainsi que dans les familles de certains d'entre eux. Le fruit de cette énorme entreprise collective de plus d'un an a donné lieu à un émouvant événement qui a rassemblé le 10 mai dernier plusieurs dignitaires français et canadiens à l'Ambassade de France à Ottawa. Dans une ambiance tout à la fois solennelle, eu égard à la symbolique très forte de l'instant, et extrêmement cordiale, compte tenu des liens particulièrement chaleureux qui unissent depuis toujours les deux pays, une plaque dédiée à ces valeureux soldats qui ont combattu sur le sol de France a été dévoilée dans la bien nommée Galerie Vimy.

#### Histoire militaire

Un code de la route spécial « Voie Sacrée »

La Voie Sacrée, autrement dit la départementale reliant Bar-le-Duc à Verdun, avait été réquisitionnée pour approvisionner le front en matériel, munitions, ravitaillement et troupes fraîches. Autant dire qu'une cohorte de véhicules y circulait sans interruption. Pour assurer une circulation fluide, des règlements durent être instaurés : vitesse limitée à 4 km/h pour les tracteurs de l'artillerie, 15 km/h pour les camions et 25 km/h pour les camionnettes.

Seules les ambulances et les voitures de l'état-major étaient autorisées à doubler !

Enfin, tout véhicule en panne devait être impitoyablement versé dans le fossé!



René Moser

Président de la 794 ° Section des Médaillés Militaires du Pays de Bitche 118 Grand Rue 57620 Lemberg (03.87.06.42.26) Major honoraire de la gendarmerie.

## 20 ET 21 JUILLET, UN WEEK-END BASÉ SUR LA GÉNÉROSITÉ ET LA SOLIDARITÉ

A l'initiative de Régis Michel, Président de l'association « Les Motards, ma famille de cœur » il a proposé d'organiser, sur ces deux jours, diverses animations pour les enfants (quads et motos électriques, château gonflable, ateliers maquillage), des stands restauration, un podium pour spectacle et a prévu un feu d'artifice pour le samedi soir.

Cette manifestation a eu lieu en faveur du petit Léon de Lemberg, un petit bonhomme de 4 ans atteint de la maladie de Marfan, une maladie génétique touchant les tissus conjonctifs et touchant les yeux, le squelette et le système cardio-vasculaire. Ce sont des traitements lourds pour ce petit garçon et pour ses parents, cela engendre des dépenses importantes, tant en temps et frais de déplacements qu'en équipements spéciaux (poussette, siège voiture).

Dès le samedi matin une nuée de bénévoles était présente pour monter tentes, toboggan gonflable, installer tables et bancs pour le spectacle et la restauration durant ces deux jours. « Les Motards, ma famille de cœur » ont reçu le soutien de nombreux sponsors, de la municipalité, de l'Association « Les Bouchons de l'Espoir », de l'association Entraide, de nombreux bénévoles et de plusieurs commerçants locaux auprès desquels ils ont recueilli des dons.

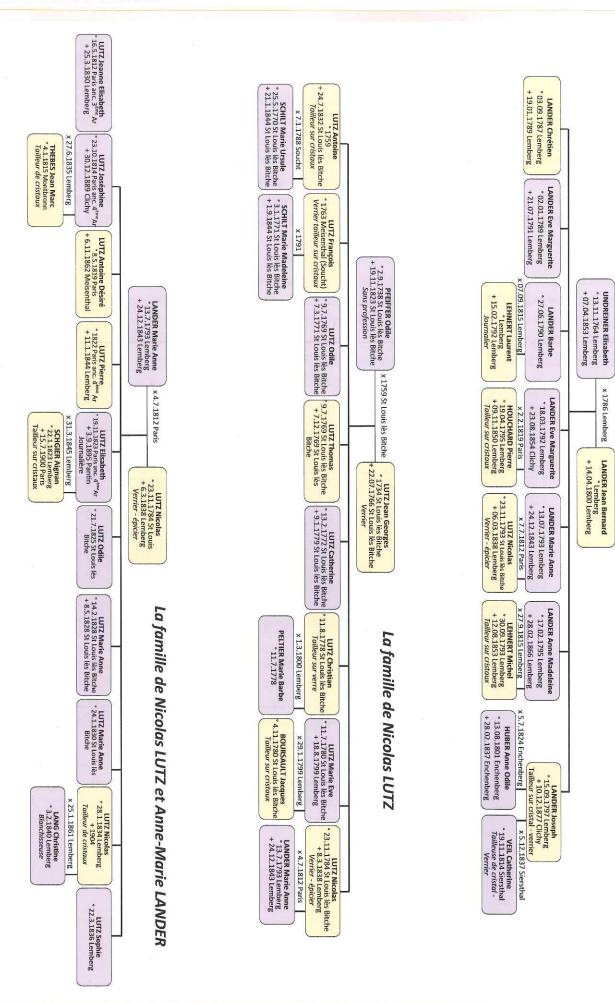


Malgré une météo défavorable samedi en cours d'après-midi, les spectacles et autres animations ont pu avoir lieu à la grande satisfaction du public, venu nombreux pour soutenir Léon et sa famille. C'est au final un chèque de 3 000 € (dont un chèque de 200 € offert par l'association Entraide) qui a été remis afin de soutenir financièrement la famille de Léon, ce qui a permis l'acquisition récente d'un fauteuil adapté et évolutif.



Un grand merci à tous les participants à cette manifestation.

Courage Léon, on est là!



La famille de Marie-Anne LANDER

## ELISABETH LUTZ (SUITE)

... dans les années 1830, les jeunes des villages de Lemberg, de Goetzenbruck, d'Enchenberg, de Montbronn vivaient ensemble leurs longues années d'apprentissage à la Cristallerie Saint-Louis. Ils se connaissaient et s'estimaient dans leur travail. Ils formaient déjà une tribu unie par le même métier de verrier et par la langue de leur village et de leur apprentissage, le Platt. Ils se mariaient souvent entre eux. Aignan Schgier, mon arrière-arrière-grand-père, épousa Élisabeth Lutz. Notre mère avait écrit dans son récit :

« Aignan était donc tailleur sur cristaux ; il épousa Élisabeth Lutz. Celle-ci était née à Paris, rue Saint-Martin. Est-ce elle qui proposa l'exode ? »

Ces quelques lignes posent une série de questions qui ne trouvent pas de réponses dans la suite du récit de notre mère. Qui était Élisabeth Lutz ? Comment peut-elle être née à Paris en 1823, puis mariée à Lemberg en 1845 ? Pourquoi le couple est-il parti de Lemberg en 1848 ? Dans les archives municipales, nous avons trouvé l'acte intégral du mariage entre Élisabeth Lutz et Aignan Schgier, le 31 mars 1845. C'est lui qui a permis de retracer l'histoire des personnes et de leurs familles.

Élisabeth est la fille de Nicolas Lutz et de Marie-Anne Lander. Nicolas est le dernier enfant d'une grande famille de verriers installée depuis longtemps dans le vallon de Munsthal, une famille attachée, à cette époque, à la Cristallerie Saint-Louis. Il est verrier. Il a vingt-six ans quand il rencontre Marie-Anne Lander. Marie-Anne est née dans une famille de cultivateurs de Lemberg, mais son frère Joseph, ses beaux-frères et belles-sœurs étaient déjà tailleurs sur cristaux à Saint-Louis et il est vraisemblable que, jeune fille, elle aussi a travaillé à la Cristallerie. C'est à dix-sept ans qu'elle a fait la connaissance de Nicolas Lutz.

Que s'est-il passé pour les jeunes Nicolas et Marie-Anne entre 1810 et 1823 ? Il n'y a aucune trace de mariage entre eux ni à Lemberg, ni à Saint-Louis. Il fallut donc aller voir à Paris puisque nous savions par l'acte de son mariage qu'Élisabeth y était née en 1823. Recherche compliquée car les actes parisiens originaux ont été détruits dans les incendies de la guerre de 1870. Il ne reste que les informations qui ont été transmises avant 1870 dans une commune extérieure à Paris. C'est le cas pour Élisabeth, son acte de naissance a été transmis par la ville de Paris à la ville de Lemberg pour établir l'acte de son mariage avec Aignan Schgier en 1845. Et d'autres informations nous apprennent aussi que le premier enfant de Nicolas et Marie-Anne Lutz, Jeanne-Élisabeth, est née à Paris le 16 mai 1812, enfant légitimée par le mariage de ses parents le 4 juillet 1812.

Prénoms Jeanne Tolisabetho

Non July

Prénoms Jeanne Tolisabetho

Ne à 16 Moai 1816

Ligitimé par meriogo à 11°

En date du 11° Juil 1818

Nom da père Juillas

Nom de la mère Marie anne Lair der.

Observations

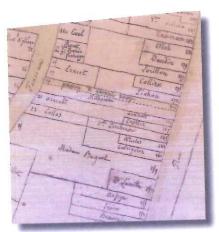
Acte reconstitué; naissance de Jeanne-Élisabeth et mariage de Nicolas Lutz avec Marie-Anne Lander.

Arrivés à ce point, nous avons tenté d'imaginer l'histoire plausible de cette famille qui ne ressemble à aucune autre. Revenons aux années de jeunesse de Marie-Anne Lander. Elle a 16 ou 17 ans, elle rencontre Nicolas Lutz, plus âgé qu'elle et verrier accompli. Ils se fréquentent à la belle sai-

## ELISABETH LUTZ (SUITE)

son du printemps de l'été 1811. Ils ne se marient pas à Lemberg, peut-être en sont-ils empêchés si leurs familles ne sont pas consentantes. Un enfant s'annonce pour les mois à venir. Comment envisager une naissance hors mariage dans une société contrôlée autant par le groupe familial que par le curé du village. De son côté, Nicolas Lutz est un verrier compétent, il sait que son travail serait apprécié dans maintes verreries et peut-être a-t-il envie de tenter sa chance ailleurs. Mais il est lié au village et à la Cristallerie Saint-Louis et il n'est pas libre de quitter la Cristallerie Royale à l'improviste. Il se peut alors (comme en témoignent les histoires encore présentes aujourd'hui à l'esprit des verriers) que Nicolas, dans le plus grand secret, quitte sa demeure, laissant une bougie allumée pour faire croire qu'il va revenir, qu'il retrouve Marie-Anne aux abords de Lemberg et que tous deux s'éloignent à pied, leur petit baluchon sur l'épaule ...

Retrouvons maintenant les faits avérés. Nicolas et Marie-Anne Lutz déclarent leur premier enfant, Jeanne-Élisabeth, à la mairie du 3<sup>ème</sup> arrondissement (ancien) de Paris et se marient dans le 4<sup>ème</sup>, d'autres enfants naissent dans l'un ou l'autre des arrondissements où Nicolas Lutz a certainement cherché un emploi de verrier là où le meilleur travail possible se trouvait : de nombreux ateliers de verrerie, de cristal, de porcelaine s'ouvraient et se développaient à Paris pour répondre à la demande grandissante d'objets de luxe. Nous savons ensuite qu'Elisabeth est née au numéro 271 de la rue Saint-Martin, dans le quartier de la Porte Saint-Denis. Une multitude de ruelles et de passages étroits quadrillaient tout ce quartier, allant de la rue Saint-Martin à la rue Saint-Denis, et c'est dans le «Passage du Cheval Rouge», face au Conservatoire des Arts et Métiers, que la petite Élisabeth est née le 19 novembre 1823.



Plan des passages de la Porte-Saint-Denis,

C'est donc bien à Paris que la famille Lutz s'est établie et s'est agrandie. Mais on constate que les enfants suivants ne naissent pas à Paris : Odile, la sœur puinée d'Élisabeth, nait à Saint-Louis en 1825. La famille a donc repris la route du retour vers Saint-Louis, où Nicolas Lutz a retrouvé son travail parmi les familles de verriers de Saint-Louis, au moins pour un temps. En effet, les derniers enfants naissent à Lemberg, et Nicolas Lutz, à sa mort en 1838, est déclaré marchand-épicier à Lemberg. Élisabeth est encore un bébé lorsqu'elle arrive à Saint-Louis. Elle y grandit avec tous les cousins Lutz de son âge. Adolescente, elle est peut-être employée à la cristallerie aux multiples tâches auxquelles les enfants sont astreints pour entrer dans le métier : triage du cristal cassé, lavage,... Peut-être fait-elle partie des jeunes filles qui, chaque jour, apportent aux verriers leur repas de midi. Elle rencontre, côtoie et fréquente Aignan Schgier, mon arrière-arrière-grand-père, tailleur sur cristaux, et leur mariage est célébré le 31 mars 1845 à Lemberg. Elle a 21 ans, il a 22 ans

Est-ce elle qui proposa l'exode?

A suivre...

Marie-Claude Baffaut

« Les verriers de lemberg » - Contact : mcbaffaut@free.fr 01 48 75 22 48

## LE HÉRON

Inutile de décrire cet oiseau devenu tellement familier car nous le rencontrons partout dans le Bitcherland. Il lui arrive souvent de se tenir droit sur ses pattes, le cou replié, dans un champ ou un pré humide. Il guette alors grenouilles, limaces, souris. Cependant ses milieux favoris sont les bords des étangs et des cours d'eau. C'est là que j'aime me rendre pour l'observer, le photographier et l'admirer dans sa splendeur.







Une période qui m'est chère est celle des amours. La conquête des femelles et territoires donne lieu à de superbes batailles entre les mâles. Une fois le couple formé, la construction du nid commence et le mâle peut débuter ses parades amoureuses.

Son appétit pour les poissons a failli constituer sa perte au début du 19<sup>ème</sup> siècle. Son élimination était officiellement encouragée et pratiquée.

L'espèce est, depuis, intégralement protégée. La mortalité des jeunes au nid et après l'envol est très importante. Heureusement la longévité de l'oiseau peut atteindre et dépasser 15 ans.

C'est un oiseau qui niche en colonie. Celle-ci peut atteindre plus de 30 nids construits sur le sommet des arbres. Ces lieux sont occupés chaque année.

Le héron n'a pas de prédateur mais n'est pas le bienvenu chez les pisciculteurs.





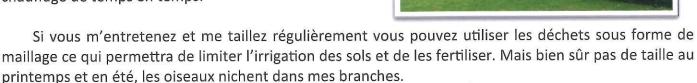
Henri Steyer Photos : Henri Steyer

### LA HAIE: ELLE A TOUT COMPRIS!

Je suis un alignement continu de la végétation associant arbres, arbustes, arbrisseaux et d'autres plantes.

Je rends de nombreux services aux exploitants agricoles en hébergeant des hôtes bienveillants pour les cultures : coccinelles, abeilles, papillons, hérissons, crapauds, lézards ainsi que vers de terre.

Selon ma longueur je peux produire du bois de chauffage de temps en temps.



Je peux aussi porter des fruits à consommer sur place ou nourrir la faune sauvage.

Je maintiens la qualité des sols en filtrant les éléments polluants.

Je protège les cultures du vent et limite la dispersion des produits phytosanitaires lors des épandages.

J'abrite le bétail du vent, du froid et je leur offre une zone de repos.

A la campagne la réglementation actuelle est favorable à la préservation des haies et peut faire l'objet de subvention de la PAC (Politique Agricole Commune).



En ville et en périphérie, je contribue à réguler la température, à améliorer la qualité de l'air, à atténuer les nuisances sonores et à participer à l'aménagement urbain.

Partout mes racines sont magiques en favorisant l'infiltration des eaux vers les nappes phréatiques, en freinant l'érosion des sols et ainsi maintenir les berges des ruisseaux que je borde.

Je suis indispensable à la faune sauvage et préserve votre intimité et de ce fait je suis le patrimoine de tous.

Pour de plus amples renseignements vous pouvez aller sur internet en tapant : « la haie : elle a tout compris » (site officiel du gouvernement).



## SEMEURS D'ÉTOILES

L'association « Les Semeurs d'Etoiles » a été créée en 1993 par le Père Denis Ledogar, aumônier au CHU de Strasbourg, et sœur Anne-Marie Mura. L'association était connue dans un premier temps sous le nom « Les Amis de l'Aumônerie ». Elle est aujourd'hui laïque et compte plus de 200 membres. Les Semeurs d'Etoiles viennent en aide aux enfants hospitalisés, à leurs familles et aux malades les plus démunis. Ils interviennent au CHU de Strasbourg, au CMCO de Schiltigheim, à l'Hôpital de Haguenau et au NHC à Strasbourg.

Dernièrement Fabienne, Elisabeth, Nathalie, Nicole et Sonia ont été reçues à l'Hôpital de Haute-Pierre par le Père Denis Ledogar et lui ont remis un chèque de 6 616 €. Cette somme provient de diverses actions menées au Pays de Bitche : 1 801 € ont été récoltés à Lemberg lors d'une vente de chocolats, d'un marché aux puces ou encore lors de l'accueil du Saint Nicolas soutenu par la municipalité ; 2 675 € ont été récoltés à Walschbronn-Waldhouse lors de la soirée de l'Avent, de la soirée crêpes, du passage des rois Mages et de la caisse des enfants de chœur.



La vente des objets confectionnés lors des soirées de bricolage organisées à Volmunster et Walschbronn ont rapporté la somme de 1 275 €. « Les Papiers pour l'Enfance » ont contribué à hauteur de 300 € et des dons anonymes de 565 € ont complété la somme de 6 616 €.

« Un grand merci à toutes les personnes qui se sont impliquées dans ces actions et qui ont permis de faire ces dons qui permettront de soulager les malades ou leurs familles qui sont dans le besoin » a déclaré une membre de l'association. Le Père Denis Ledogar a donné une conférence sur le thème de l'accompagnement des malades en fin de vie le vendredi 11 octobre à Soucht.

Charly Furhmann



c'est un grand nombre de sacs remplis de détritus divers qui a été collecté. Un bel après-midi de sensibilisation au respect de l'environnement pour les enfants. C'est dans une bonne ambiance que ce travail a été récompensé par une collation offerte par la municipalité.

Marie-Madeleine Munich

# DU NOUVEAU DANS LES ÉCOLES

Soucieux d'apporter des outils et un espace de vie convivial à chaque acteur, qu'il soit enfant, enseignant ou parent, l'école constitue aujourd'hui un lieu commun d'apprentissage et de partage. Ces dernières années, la commune a poursuivi avec détermination son soutien en faveur des écoles pour accompagner le quotidien des élèves. Du mobilier : chaises, tables, chaises enseignants, armoires à rideaux, étagères ont été acquies pour permettre un accueil fonctionnel et ergonomique. Divers aménagements : la toiture et l'isolation des combles de l'école élémentaire, la création d'un terrain multisports avec gazon synthétique, la mise en couleur du bâtiment de l'école maternelle par M. Franck Bragigand et son équipe, l'installation sur les façades des écoles de l'écusson portedrapeaux de la Devise de la République « Liberté, Egalité, Fraternité » et des drapeaux français et européen, la sécurisation des accès aux écoles.

Nous vivons également une nouvelle étape dans le monde de l'Education : le numérique s'est installé à l'école. A Lemberg, il n'a pas été dérogé à cette avancée technologique. Si des ordinateurs sont installés dans les écoles depuis plus d'une dizaine d'années, une nouvelle ère, celle du numérique, a fait que les outils destinés aux élèves doivent s'adapter aux exigences pédagogiques, tout comme les enseignants à une nouvelle manière d'enseigner. Dans le cadre de l'appel à projets lancé par l'Etat intitulé "ENIR" (Ecoles Numériques Innovantes et Ruralité), Mme Emmanuelle Muller, Directrice de l'école élémentaire avec le soutien de M. Jean-Paul Heitzmann, Adjoint au Maire ont immédiatement adhéré à cette opportunité et préparé le dossier.



Avec la collaboration de Mme Mylène Martino, secrétaire de mairie, le projet a pris forme. Par conséquent, le travail en commun des différents partenaires a permis d'engager un projet pédagogique de grande envergure pour relever un défi numérique ambitieux. Résultat concluant : le projet de l'école élémentaire de Lemberg a été retenu par l'académie Nancy-Metz pour un investissement d'un montant de 13 476 €, qui a été subventionné à hauteur de 50 %.



De nouveaux équipements sont venus compléter les outils en place pour le plus grand plaisir des élèves et des enseignantes : ordinateurs portables, tableaux blancs, vidéoprojecteurs et d'autres outils et accessoires numériques : logiciels, visualisateurs, micro-casques avec micro, appareil photo, enceintes multimédias, etc. De plus, et dans le cadre de cette opération, 10 tablettes et un ordinateur portable qui pilote ces dernières ont été achetés. Ce choix a été fait pour amorcer l'usage de cet outil tactile qui est déjà utilisé au Collège La Paraison et per-

# DU NOUVEAU DANS LES ÉCOLES (SUITE)

met par ailleurs de créer une classe numérique et interactive. Les usages sont nombreux et permettent aux enseignants de réaliser un travail collaboratif mais aussi aux élèves d'évoluer individuellement. Par ailleurs, ces outils contribuent à l'obtention du B2i (Brevet informatique et Internet) qui est une certification délivrée aux élèves en fin du cycle primaire pour attester de leurs compétences informatiques.



Avec les investissements entrepris ces dernières années, l'école maternelle et l'école élémentaire sont dotées aujourd'hui d'un équipement informatique et numérique performant, connectés en réseau et à des photocopieurs-scanner neufs.

#### LE CONTENU DU PLAN NUMÉRIQUE POUR L'ÉDUCATION

Les écoles bénéficient d'un accompagnement spécifique et d'un suivi personnalisé par les services de l'Education Nationale: des ressources pédagogiques numériques importantes (numérithèque) et de nombreuses formations aux enseignants sont déployées. Notre projet s'est basé autour de plusieurs thématiques :

- une liaison école-collège : l'équipement numérique utilisé (tablettes) est similaire aux outils utilisés au collège. Cette initiation facilitera le passage en 6è sans formation préalable,
- le déploiement de l'Espace Numérique de Travail (ENT) : un espace de partage des informations liées à l'activité des élèves et à la vie scolaire,
- le développement des axes transdisciplinaires : le travail numérique englobe la manipulation simultanée du texte, du calcul, de photos et de son,
- l'utilisation de la tablette permet de favoriser l'autonomie de l'élève (apprentissage personnalisé et auto-évaluation)

#### DES CHIFFRES AU SEIN DE L'ACADÉMIE NANCY-METZ

Près de 180 projets ont été déposés par les écoles et l'ensemble des projets d'équipements ont été retenus. Une vraie avancée pour le développement du numérique à l'école et au sein de nos territoires ruraux.

Jean-Paul Heitzmann

# LE PÉRISCOLAIRE

Depuis 2019, le périscolaire a vu arriver une équipe qui a eu à cœur d'entériner des projets visant à dynamiser un accueil au fort potentiel. L'accueil périscolaire n'est pas une garderie, mais un lieu d'échange et d'apprentissage, soumis à des projets éducatifs et pédagogiques.

Axées sur une thématique liée au respect de l'environnement, les activités proposées ont eu pour but de sensibiliser les enfants aux moyens de contribuer à son respect et à sa sauvegarde. Ainsi nous avons mis en place des animations telles que le jardinage, la création de la maison des insectes ou encore la fabrication de lessive maison.







Nous proposons régulièrement des ateliers culinaires pour le plus grand bonheur de nos petits loups.





Sarah Marcellin et Stéphanie Woerly

Notre projet pour l'année 2019-2020 est axé sur la sensibilisation des enfants à la citoyenneté, à l'écocitoyenneté et sur la transmission de notion de respect de l'autre et de l'environnement.

Depuis la rentrée 2019/2020, l'accueil périscolaire de Lemberg a mis en place une action éducative basée sur le projet éducatif de l'OPAL et le projet pédagogique de l'équipe du périscolaire sous l'égide de Sarah Marcellin, directrice du centre et de Stéphanie Woerly, nouvelle animatrice. Nous avons eu la volonté de mettre en exergue la notion de citoyenneté, d'écocitoyenneté et surtout de partage au sein du périscolaire. Ainsi, nous voulons transmettre des valeurs d'entraide, de solidarité et de bienveillance. L'objectif étant de placer chaque enfant en tant qu'acteur de ce qu'il perçoit, voit, ressent.

Nous avons eu la chance d'avoir l'intervention de plusieurs personnes telles que le gendarme Klein, qui a mis l'accent sur la sécurité routière, Madame Meunier, représentant « les Bouchons de l'Espoir », qui a effectué une séance de tri des bouchons avec les enfants.

# LE PÉRISCOLAIRE (SUITE)





Ces échanges ont été l'occasion de leur apprendre ce que signifient la citoyenneté, la sécurité et le respect d'autrui, ainsi que l'entraide. Nous avons à cœur de mener à bien des projets citoyens et des temps forts tels que notre kermesse de Noël, qui sera l'occasion de sceller notre partenariat avec l'association des « Bouchons de l'Espoir », en responsabilisant les enfants sur l'importance de la cohésion et de la fraternité.

2020 s'annonce sous une nouvelle dynamique avec pour objectifs la sensibilisation à l'environnement et à la biodiversité, le renforcement de nos partenariats locaux et avec pour thématique :

« Aider les enfants à vivre et exercer leur citoyenneté, en étant acteurs de leur territoire et responsables de leur environnement »

Tarifs et inscriptions : Les demandes d'inscription se font auprès de la responsable juste avant chaque rentrée scolaire et tout au long de l'année en cours. Les dossiers d'inscription sont disponibles à l'accueil périscolaire. Le prix varie en fonction du quotient familial de la famille et de son lieu d'habitation. Pour les enfants résidant hors du village de Lemberg, un supplément sera demandé.

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis durant la pause méridienne de 11h30 à 13h et également le soir, de 15h30 à 17h30 (soir court) ou de 15h30 à 18h (soir long). Public accueilli : Enfants de 3 à 6 ans : Ecole maternelle « Les Ecureuils » ; Enfants de 6 à 11 ans : Ecole élémentaire « Les Verriers ». Les menus et programmes d'activités sont disponibles sur le site de la mairie de Lemberg (www.lemberg.fr) ainsi qu'à l'accueil périscolaire

Sarah Marcellin, Directrice du périscolaire Pour tout renseignement me contacter au : 06 21 19 50 49 Ou mail : periscolaire.lemberg@opal57.org

Les bénéfices acquis lors de la kermesse seront reversés à l'association « Les Bouchons de l'Espoir » au profit des enfants hospitalisés à Hautepierre Strasbourg.





Vous avez entre vos mains le dernier bulletin communal de cette mandature. En mars 2020 vous serez appelés aux urnes pour élire un nouveau Conseil Municipal.

Ce sera à la nouvelle municipalité de pérenniser ou non ce bulletin ou de proposer un autre mode d'information.

Cela étant, vous retrouverez encore une fois de nombreux articles d'infos diverses et pratiques, des comptes-rendus des activités des diverses associations du village, de la poésie, le calendrier des manifestations à venir, ainsi que les délibérations du Conseil Municipal.

Le fonctionnement et les activités du périscolaire font également partie de l'information et tous les renseignements nécessaires peuvent être consultés sur le site de la Commune (manifestations, menus, projets d'activités, tarifs, horaires, etc. ).

De cette manière, personne ne peut dire qu'il n'était pas au courant de tel ou tels travaux ou de tel ou tels projets ou décisions.

Il est sûr que devant le mécontentement général, tant local que national d'une partie de la population, il devient de plus en plus difficile de diriger une commune et on voit que, dans beaucoup de villages du Pays de Bitche ou dans d'autres campagnes, les maires jettent l'éponge et il semble que les successeurs ne se bousculent pas au portillon.

Serait-il plus facile d'être dans l'opposition et dans la critique facile ?

A ce sujet Jacques Chirac avait écrit : « Prenons garde que notre esprit critique ne se transforme en esprit de dénigrement systématique ».

Encore une fois je tiens à remercier nos fidèles sponsors pour leur soutien, ainsi que nos correcteurs, nos secrétaires et tous les bénévoles ; les photographes, les auteurs d'article pour leur travail et leur investissement dans la finalisation de ce journal.

Au nom de tous, je vous souhaite de belles fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2020.

Christian Amerein

Vous pouvez retrouver l'intégralité du journal sur le site de la Commune : www.lemberg.fr